

Observatoire Anguille européenne

• Effectifs de civelles dans les passes-pièges (2017-2018)

Voir l'analyse

Civelle
Anguilllette
Anguille jaune
Anguille argentée

96800 civelles

ETAT

- Non défini
- Bon
- Moyen
- Mauvais

TENDANCE EVOLUTIVE

- Croissante
- Stagnante
- Décroissante
- Indéterminée

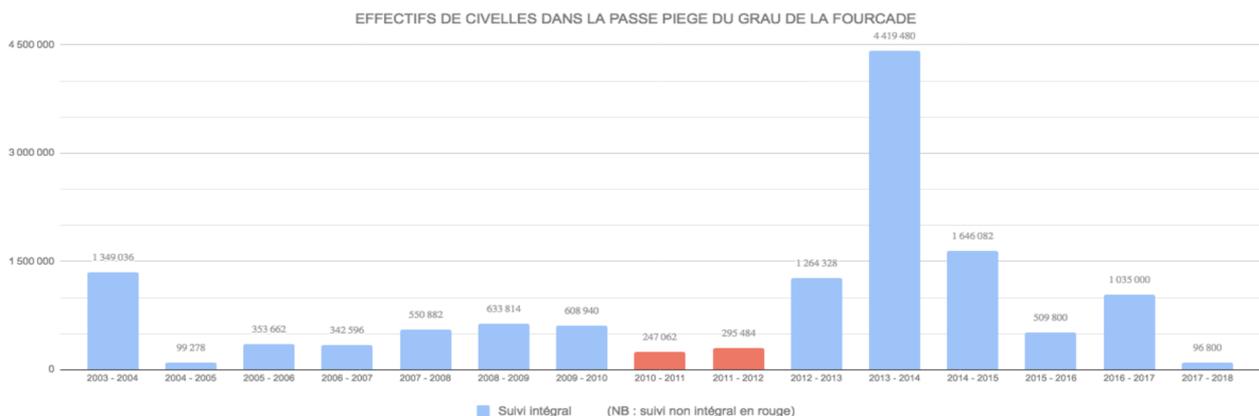
PLAGEPOMI 2016-2021

- Zone d'Action Prioritaire Anguille
- Sites de suivi fonctionnels
- Projets de sites de suivi



1. EFFECTIFS DE CIVELLES DANS LES PASSES-PIEGES

Avec 96 800 individus dénombrés au Grau de la Fourcade, le recrutement de l'hiver 2017-2018 dans les étangs du Vaccarès est le plus faible de la chronique alors que depuis quelques années les effectifs se situaient dans une fourchette de 0,5 à 1,5 millions. L'hydrologie rencontrée à partir de l'automne 2017 explique en partie ces faibles effectifs. Malgré de bonnes remontées observées en janvier sur deux montées de débit du Rhône, le déficit pluviométrique et les faibles niveaux d'eau dans l'étang du Vaccarès ont perduré jusqu'à mi-février sans nouvel attrait en mer qui aurait pu favoriser l'entrée de civelles dans le Grau de la Fourcade.



2. PROTOCOLE ET MODALITÉS DE CALCUL :

La passe-piège est constituée d'une rampe de reptation à brosses se terminant par un bac de piégeage de 200 litres où les civelles sont récupérées lors des 2 à 5 visites hebdomadaires, d'octobre à décembre puis de janvier à avril (périodes propices à la remontée des civelles) . Les civelles sont ensuite pesées sans dénombrement avant d'être relâchées dans la lagune.

Afin de déterminer le poids moyen des individus et d'estimer ainsi l'effectif piégé, 6 sous-échantillons hebdomadaires de 30 civelles sont pesés.

La tendance est calculée en comparant l'effectif cumulé de la saison à la moyenne des 5 dernières saisons. L'augmentation et la diminution sont considérées significatives si elles dépassent l'IC95. Dans le cas contraire, la tendance est considérée stable.



Ci-dessus : De gauche à droite, le bac de piégeage des civelles, la rampe de reptation en brosses, et la libération des individus après biométrie ((C) MRM)

3. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE ET STRATÉGIE DE SUIVI :

La pêche à la civelle est interdite en région méditerranéenne française. Avant 2003, nous ne disposions d'aucun suivi pérenne. Après une étude de faisabilité couvrant l'arc méditerranéen y compris la Corse, un classement des sites favorables pour l'installation d'une passe-piège à civelles a été établi. Le premier site retenu a été le Grau de la Fourcade dans le delta du Rhône où une passe-piège a été installée à l'automne 2003, avec un suivi à partir de janvier 2004. Il s'agit aujourd'hui du seul site de suivi du recrutement en Méditerranée et d'un site index du *Plan de Gestion National de l'Anguille*.

Toutefois, le Grau de la Fourcade étant géré par des vannes, l'entrée des civelles est influencée par la gestion de ces dernières. Dans le cadre du PLAGEPOMI 2016-2021, un projet pour un nouveau site de suivi devrait voir le jour sur une lagune languedocienne dont la connexion à la mer est naturelle (site de *Salses Leucate* pressenti).

4. PARTENAIRES TECHNIQUES DE SUIVI :



5. RAPPORTS D'ETUDES :

Retrouvez les rapports d'études sur le site de l'association MRM
ou
Contactez-nous



Mail : contact@migrateursrhonemediterranee.org



Tel : 04 90 93 39 32

